

## **COMMUNIQUE FAMILLES**

**N° 5 du 16/03/2020 à 9h45**

En complément des communiqués 1, 2, 3 et 4. Ce nouveau communiqué fait suite aux directives du 15 mars 2020.

Madame, Monsieur,

- Vous trouverez ci-joint le tableau des modifications concernant les manifestations et événements à venir remis à jour au 16 mars 2020.
- Concernant la continuité pédagogique, vous trouverez en PJ le document de l'éducation nationale vous permettant de créer un compte sur le site du CNED (ma classe à la maison).
- Chaque enseignant assurera la continuité pédagogique de ses classes en fournissant travaux et cours aux élèves et étudiants de manière régulière via école directe.
- L'ensemble des PFMP en cours et à venir (stages des élèves) est annulé jusqu'au 17 avril dans un premier temps.
- Concernant les frais scolaires : En attendant une réponse globale de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics, nous préleverons uniquement à l'échéance la contribution des familles. Les frais d'internat du collège Jeanne d'Arc et des lycées Jeanne d'Arc et Sacré-Cœur ainsi que les frais de ½ pension pour l'école sainte-Cécile ne seront pas prélevés pour le mois d'avril 2020.
- Les parents, personnels de santé, sont priés de contacter directement Mme LAZZARINI au 07.77.57.70.16 afin d'organiser l'accueil de leurs enfants de 8h à 17h30.

E.DIDIO, Chef d'établissement du collège et des lycées

D.LAZZARINI, Chef d'établissement des écoles